

SALARIÉ·E DU PARTICULIER EMPLOYEUR :

ORGANISE-TOI, SYNDIQUE-TOI !



Nous réalisons des **activités essentielles pour des millions de bénéficiaires** (personnes dépendantes, personnes handicapées, familles et leurs enfants, etc.). Nos employeurs sont très différents dans leurs formes (entreprises, associations, organismes publics, particuliers-employeurs), mais très proches dans leur manière de gérer leur personnel (manque de reconnaissance du travail effectué, exposition constante à des risques professionnels, salaire au rabais, isolement organisé...).

En nous organisant et en luttant, nous pourrions collectivement retrouver notre dignité et inverser les rapports de force pour améliorer nos conditions de travail et mieux accompagner les personnes.

NOS MÉTIERS SONT INDISPENSABLES !

Nous intervenons en effet au quotidien auprès des plus vulnérables d'entre nous, et pourtant **le plus souvent notre travail est rendu invisible et déprécié**, peut-être parce que nous sommes souvent des femmes, des précaires ou d'origine étrangère. Les services à la personne, l'aide à domicile nécessitent mieux que des mots et des mesures qui ne prennent pas en considération notre rôle, nos compétences et l'aide que nous apportons à des millions d'habitants.

Nous méritons mieux que des miettes et des salaires de misère.

DES MÉTIERS PEU RECONNUS ET PEU VALORISÉS

Les intervenants de notre secteur (à plus de 90 % des femmes) souffrent d'un manque de considération criant et de conditions de travail déplorables. La liste des difficultés quotidiennes est longue :

- faible rémunération (et des temps d'habillage et de déshabillage non comptés dans le volume horaire de travail par exemple), du fait de l'absence de volontés des pouvoirs publics d'apprécier à leur juste valeur nos qualifications, ou notre compétence
- temps partiel imposé et fractionné
- exposition accrue aux risques professionnels (troubles musculo-squelettiques, stress accru...) : nous avons plus de jours d'accidents et maladies pro que le secteur du bâtiment
- isolement quasi total dans notre métier (absence de réunions d'équipes, mauvaise coordination de nos interventions par l'employeur...)
- matériels (gants, blouses...) et frais de transports le plus souvent à notre charge,
- entraves syndicales fréquentes
- pressions en tout genre si nous osons effectuer des heures en CESU, malgré notre temps de travail très partiel en structure

De surcroît, que nous évoluions au sein d'une entreprise privée, d'une association, ou auprès d'un particulier-employeur (et rémunéré ainsi en CESU), nous sommes soumi-ses à trois conventions collectives différentes, les rémunérations et les droits sont différents, alors que nous effectuons exactement le même travail. « Diviser pour mieux régner » comme le dit l'adage.

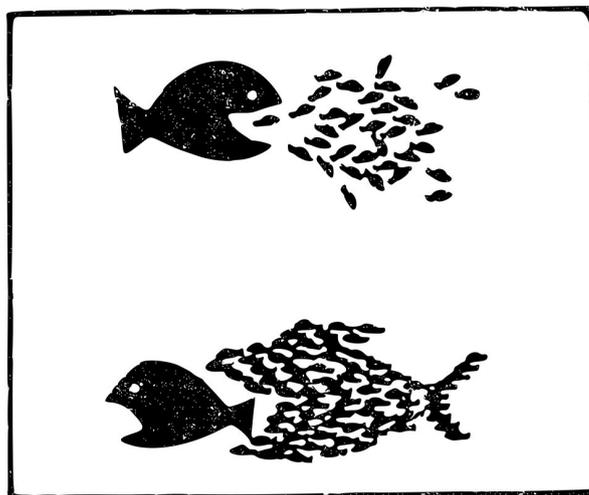
Alors même que la population continue à vieillir, et que les besoins ne feront qu'augmenter dans les années qui viennent, aucune mesure permettant de changer notre quotidien n'apparaît.

Les réformes successives du droit du travail depuis une dizaine d'années n'ont fait qu'aggraver notre situation en nous privant de la médecine du travail pour nombre d'entre nous, en créant une modulation du temps de travail... sur trois ans, en payant moins cher les heures complémentaires, en nous excluant en partie de l'application du Code du travail, en rognant sur la reconnaissance de notre pénibilité au travail...

IL NOUS FAUT DU CHANGEMENT, DÈS MAINTENANT !

ENSEMBLE, AVEC LA CNT-SOLIDARITÉ OUVRIÈRE REVENDIQUONS :

- une reconnaissance effective de nos métiers, associée à une augmentation significative de nos rémunérations
- un plan de lutte pour l'amélioration réelle de nos conditions de travail qui permettent d'endiguer de façon significative accidents et maladies professionnelles
- le paiement de l'ensemble de nos frais de déplacements
- une même convention collective avec des droits communs, selon le principe du mieux disant
- des droits liés au statut et non à l'employeur, pour éviter les conséquences du pluri-employeur et du mandataire
- un renforcement de la sécurité sociale et de son financement afin d'assurer une prise en compte correcte de la dépendance qui assure dignité aux personnes en perte d'autonomie et à nous-mêmes qui les accompagnons



NOUS CONTACTER / INFOS :

✉ contact@cnt-so.org

☎ 09 87 53 87 56

🦋 [cnt-so.bsky.social](https://bsky.social/cnt-so)

🌐 cnt-so.org

📍 CNTSO